



## Rectorat de Créteil :

### des conditions de rentrée difficiles...

Une fois n'est pas coutume, la rentrée s'est déroulée dans des conditions très difficiles au rectorat de l'académie de Créteil. Malgré la nomination de nouveaux fonctionnaires stagiaires sur l'académie, nous restons dans un contexte de suppression de postes à la rentrée 2019. Les nouveaux collègues arrivant sur leur poste sans formation dès les premiers jours de Septembre se sont retrouvés en difficulté...

#### **Moins de postes et des difficultés à recruter !**

Dans les services académiques, les conditions de travail sont tellement défavorables que des difficultés de recrutement existent. Il manque actuellement une dizaine de collègues dans les services, toutes catégories confondues auxquelles s'ajoutent les absences non remplacées. La charge de travail se répercute sur les présents sans garantie sur la possibilité de rattraper les heures effectuées en plus ou de se les faire payer. À Créteil des contractuels pourtant toujours recrutés sur 10 mois et rémunérés au moins disant, sans application de grille indiciaire claire et quel que soit le poste occupé.

#### **Permanence syndicale**

**Au rectorat (10h – 16h) :**

**Jeudi 21 Novembre**

**Jeudi 19 Décembre**

**Jeudi 23 Janvier**

**Jeudi 27 février**

**Jeudi 19 mars**

**Jeudi 23 Avril**

**Jeudi 28 Mai**

**Jeudi 18 Juin**

Les autres jeudis, nous pouvons vous recevoir à la bourse du travail de Saint-Denis ainsi que le mercredi sur rendez-vous.

#### **Une formation en décalage par rapport aux impératifs de la rentrée !**

Le turn-over dans les services est récurrent (cinq départs à la DPE 2). Les collègues en congé maladie ne sont pas remplacés. Les nouveaux collègues arrivant sur leur poste sans formation préalable le font dans des conditions épuisantes et démoralisantes. Ils se retrouvent à travailler dans l'urgence et à exécuter des missions pour lesquelles ils seront formés plus tard.

#### **Il faut définir un régime d'indemnisation du tutorat !**

De nombreux collègues se retrouvent à former sur le tas les nouveaux arrivants sans aucune reconnaissance indemnitaire alors que cela représente une charge de travail supplémentaire.

**Vous rencontrez des difficultés ?**

**Vous avez des questions sur vos droits ?**

**Contactez-nous lors de nos permanences au rectorat  
ou au 01.55.84.41.02 à Saint-Denis**

**Ou par e-mail :**

[93@cgteduccreteil.org](mailto:93@cgteduccreteil.org) / [94@cgteduccreteil.org](mailto:94@cgteduccreteil.org) / [77@cgteduccreteil.org](mailto:77@cgteduccreteil.org)